

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois janvier, à vingt heures le conseil municipal de la commune de Lavoux (Vienne) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame Maguy LUMINEAU, Maire.

Date de la convocation : 12 janvier 2024

ordre du jour :

– Elections sénatoriales du 17 mars 2024 : désignation des délégués et suppléants au sein du conseil municipal.

– Questions diverses

PRESENTS : Maguy LUMINEAU, Jean-François MORILLON, Catherine OSSET, Didier ROUET, Arlette MANSEAU, Dominique BOISARD, Pascal TEXIER, Lydie PLAT, Mireille MASPEYROT, Jérôme CAMUS, Loïc PÉRAULT, David RAYNAUD.

ABSENTS : Christelle ROBIN (pouvoir à P. Texier), Nadine MENCIERE (pouvoir à M. Lumineau), Carole DUBOIS.

A été nommé secrétaire : Jérôme CAMUS

Nombre de conseillers en exercice : 15 - Présents : 12- Votants : 14

DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS :

Madame le Maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT a ouvert la séance.

Monsieur Jérôme CAMUS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art.L.2121-15 du CGCT).

Le Maire a procédé à l'appelle nominal des membres du conseil, a dénombré 12 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT était remplie.

Le Maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mr ROUET Didier, Mme MANSEAU Arlette

Mr RAYNAUD David, Mr PÉRAULT Loïc

Le Maire a indiqué que conformément aux article L.284 à L.286 du code électoral, le cas échéant l'article L.290-2, le conseil municipal devait élire 3 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté que 1 liste de candidats avait été déposée : liste « LAVOUX 2024 ». Un exemplaire de cette liste a été jointe au procès-verbal en annexe 2.

Résultats de l'élection :

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Nombre de votants : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Liste « LAVOUX 2024 » : suffrages obtenus : 14 (nombre de délégués obtenus : 3 et nombre de suppléants obtenus : 3).

Le Maire a proclamé élus délégués et élus suppléants les candidats de la liste « LAVOUX 2024 » conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe au procès-verbal à l'annexe 1.

Clôture du procès-verbal des élections dressé et clos le 23 janvier 2024 à 20 heures 20 minutes.

Aucune délibération n'ayant été inscrite à l'ordre du jour, les questions diverses d'ordre général sont abordées.

LES QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne les informations suivantes :

– Suite au mail reçu par Grand Poitiers pour notre participation ou non à la démarche « Mai à vélo », Mme le Maire ira avec Christelle ROBIN à une réunion d'informations ce jeudi 25 janvier.

La création du nouveau circuit de randonnée pourrait être l'occasion d'organiser une balade à destination des familles pour faire découvrir ce nouveau parcours.

–Nous accueillerons Grand Poitiers Sports le 1^{er} août 2024.

–Le recrutement pour l'Agence Postales Communale se déroulera le 5 février (onze candidatures reçues à ce jour).

–Le boulanger nous a signalé un problème de buée sur la vitrine. Après visite d'un professionnel, il s'avère que le problème est dû au simple vitrage de la vitre. Un devis pour le changement de la vitrine en double vitrage a été demandé à deux entreprises.

–Nous devons désigner deux élus pour participer à la co-construction de PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : Jean-François MORILLON ET Catherine OSSET.

–La commission « finances » se réunira le 13 février à 18h30.

–Dominique BOISARD a assisté à une réunion à Civaux dans le cadre de la simulation d'accident nucléaire prévu ce mercredi 24 janvier. Il donne quelques informations, à savoir que c'est un exercice obligatoire qui se déroule tous les cinq ans et ne concerne pas la population. Cet exercice a pour objectif de tester le Plan Particulier d'Intervention (PPI).

La séance est levée à 21 heures.